



**PELLISSIER  
RONZINO**

*www.pr-immo.com*

## Honoraires Transactions 2009

### TARIFS HONORAIRES TTC PRATIQUES POUR LES MISSIONS COURANTES DE TRANSACTIONS DE LOCAUX A USAGE PRINCIPAL D HABITATION

- 10% TTC du prix de vente pour les transactions inférieures ou égales à 30 000 €.

- Pour les ventes supérieures à 30 000€ et inférieures ou égales à 150 000 € :

8% pour la partie du prix comprise entre 0 et 30 000€

7% pour la partie du prix comprise entre 30 001 et 45 000€

6% pour la partie du prix comprise entre 45 001 et 60 000€

5% pour la partie du prix comprise entre 60 001 et 75 000€

4% pour la partie du prix comprise entre 75 001 et 150 000€

- 5% du prix de vente pour les ventes supérieures à 150 000 €

**SIA Service Inter Agence** En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables est celui du mandat principal.

### CONSEIL ET EXPERTISE

Pour les missions d'estimation (simple avis de valeur), l'équipe Vente se charge de la mission sur une base horaire de 60€ HT + frais de déplacement et de secrétariat. Pour les expertises, deux experts FNAIM sont à votre disposition sur une base horaire de 100€ HT + frais de déplacement et secrétariat.



**PELLISSIER  
RONZINO**

*www.pr-immo.com*

# Honoraires Gérance locative 2009

## HONORAIRES DE GESTION

- Taux maximum : 8% hors taxes sur les sommes encaissées.
- Tarif dégressif et aménagé selon caractéristiques du dossier.

## FRAIS RELATIFS A LA MISE EN PLACE D UN LOCATAIRE

Ces frais sont tous partagés par moitié entre le bailleur et son locataire.

### • Bail d'habitation – bail meublé

Quote part pour chacune des parties :

**Partie fixe** calculée suivant le type du logement. Barème ci-dessous.

**Part variable** calculée en pourcentage suivant le montant du loyer net mensuel fixée à 60%TTC (TVA à 19,6%).

### • Bail de garage

Quote part pour chacune des parties :

**1 mois de loyer net hors taxes (TVA à 19,6%)**

### • Bail commercial – bail professionnel – bail de droit commun

Quote part pour chacune des parties :

**15% hors taxes du montant du loyer net annuel (TVA à 19,6%)**

	PARTIE FIXE	SUPPL. MEUBLE
STUDIO et 1P	100€	15€ pour studio, 40€ pour 1P+C
2P et 3P+C	107€	40€
4P et 5P+C	115€	40€ pour 4P+C, 52€ pour 5P+C
6P et 7P+C	130€	64€ pour 6P+C, 75€ pour 7P+C
VILLA 4P+C ou -	130€	52€
VILLA 5P+C	150€	64€
VILLA 6P+C	160€	64€
VILLA 7P+C	185€	86€
VILLA 8P+C	195€	90€



**PELLISSIER  
RONZINO**

*www.pr-immo.com*

# Barème 2009

## Immobilier d'entreprise et commerces

### LOCATION (Recherche de locataires)

- 15% HT du montant du loyer annuel HT et HC à la charge du bailleur
- 15% HT du montant du loyer annuel HT et HC à la charge du preneur

### VENTE

MONTANT DE LA VENTE HT ou HORS DROITS	TAUX HT	TAUX TTC
JUSQU A 75 000 €	7%	8,37%
DE 75 001 à 150 000 €	6%	7,17%
DE 150 001 à 750 000 €	5%	5,98 %
DE 750 001 à 1 500 000 €	4%	4,78 %
Au-delà de 1 500 000 €	3%	3,58 %

### ESTIMATION (Avis de valeur)

Avec visite et rédaction d'une lettre de synthèse entre 250€ et 800€ HT

### REDACTION DE BAIL

3% HT du montant du loyer annuel HT et HC. (Minimum de perception 500€ HT)

### REDACTION AVENANTS

3% HT du montant du loyer annuel HT et HC.

### CESSION DE DROIT AU BAIL

Barème identique à celui de la location auquel il faut ajouter à la charge du cédant les honoraires calculés sur le montant de la cession et de la reprise selon le barème suivant :

MONTANT DE LA CESSION OU DE LA REPRISE	TAUX HT	TAUX TTC
DE 0 à 100 000 €	10%	11,96 %
DE 100 001 à 200 000 €	8%	9,57 %
Au-delà de 200 000 €	6%	7,18 %



**PELLISSIER  
RONZINO**

*www.pr-immo.com*

## Honoraires Gérance locative 2009

**FRAIS BANCAIRES POUR CHEQUE IMPAYE** **20€ TTC**

**FRAIS DE REJET DE PRELEVEMENT** **20€ TTC**

**MISE EN CONFORMITE DES BAUX, AVENANT A BAIL**

Forfait de **300€ TTC** partagé par moitié entre bailleur et locataire.

**CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Application des honoraires de gestion calculés sur le montant de la subvention avec un forfait minimum de **200€ TTC**.

**ASSISTANCE COMPTABLE, JURIDIQUE, FISCALE PARTICULIERE**

(Déclaration des revenus fonciers notamment)

Tarif à la vacation : **65€ TTC** de l'heure



**PELLISSIER  
RONZINO**

*www.pr-immo.com*

## Honoraires Syndic 2009

**POUR LES PRESTATIONS DE GESTION COURANTE**, les honoraires du Syndic sont fixés selon certains paramètres (le type de copropriété, le nombre de lots...).

A titre indicatif, prix moyen : 100€ HT/lot.

### PRESTATIONS PARTICULIERES

**TARIFS DES VACATIONS** (applicables exclusivement aux situations exceptionnelles)

Responsable ou cadre 70€ TTC/heure

Secrétariat 45€ TTC/heure

La vacation correspond à une facturation minimum d'une heure de travail.

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif de vacation.

### PROCES ENGAGES A L INITIATIVE OU A L ENCONTRE DE LA COPROPRIETE

Frais fixes, ouverture de dossier 170€ TTC

Suivi procédure : Tarif horaire de vacation

### DECLARATION ET GESTION DES SINISTRES

Honoraires : 5% HT des indemnités versées par la Compagnie d'assurances avec un minimum de 100€ TTC (possibilité d'une prise en Charge de ces honoraires dans le cadre des garanties proposées par l'assurance).

Déclaration et gestion des sinistres dans le cadre de la garantie

Dommages Ouvrage : Honoraires 5% HT des indemnités versées par la Compagnie d'Assurances avec un minimum de 200€ TTC.

### RECouvreMENT DES IMPAYES

Frais de relance à la charge du syndicat 5€ TTC par unité

A la charge du débiteur :

Mise en demeure par lettre recommandée 25€ TTC l'unité

A la charge du copropriétaire défaillant

Remise du dossier à l'huissier 100€ TTC

Conformément à l'article 32 de la loi du 9 Juillet 1991 et de l'article 81.1 de la loi SRU du 13 Décembre 2000, le règlement des frais de relance et de recouvrement, n'est imputable aux copropriétaires défaillants qu'à partir de la première mise en demeure de paiement.



**PELLISSIER  
RONZINO**

*www.pr-immo.com*

## Honoraires Syndic 2009

### **FRAIS EN CAS DE MUTATION (à la charge du vendeur) :**

260€ TTC/lot principal

comprenant :

- réponse au notaire sur la demande d'information
- délivrance du certificat article 20
- décompte au prorata
- gestion et administration comptable des comptes du vendeur et de l'acquéreur
- ouverture du dossier du nouveau propriétaire
- dédoublement des comptes

### **MAJORATION POUR TENUE D UN COMPTE BANCAIRE SEPRE**

10% TTC du montant des honoraires TTC

### **HONORAIRES SUR TRAVAUX**

Pour tous travaux votés en Assemblée Générale, d'un montant inférieure à 1500€ HT, il ne sera perçu aucuns honoraires.

Pour des travaux votés dont le montant excède 1500€ HT, les honoraires spéciaux de syndic seront calculés de la manière suivante :

2% HT calculés sur le montant des travaux HT.

### **GESTION DES COMPTEURS D EAU DES APPARTEMENTS : 2€ TTC**

### **ASSEMBLEE GENERALE SUPPLEMENTAIRE**

Convocation (frais fixes administratifs) 200€ TTC

Présence Vacation horaire par personne

### **REUNION SUPPLEMENTAIRE DU CONSEIL SYNDICAL**

Frais fixes 100€ TTC

Présence Vacation horaire par personne



**PELLISSIER  
RONZINO**

*www.pr-immo.com*

## **Honoraires Syndic 2009**

**FRAIS DE CONCEPTION ET DE REALISATION DU CARNET  
D ENTRETIEN DE LA COPROPRIETE** en application du décret du  
01/06/2001 : 10€ TTC/lot principal

### **PRISE EN CHARGE DU DOSSIER EN CAS DE NOMINATION EN TANT QUE SYNDIC**

Aucun honoraire, sous réserve de la transmission dans les délais réglementaires des documents relatifs à la copropriété et de l'exactitude des comptes remis par l'ancien Syndic.

Dans le cas contraire et plus particulièrement en cas de reconstitution des Comptes du syndicat, il sera appliqué un coût horaire fixé à 38 euros/heure.

### **REMISE DES DOSSIERS ET FICHIERS AU SUCESSEUR EN CAS DE NON RENOUVELLEMENT**

Aucune indemnité particulière, si ce n'est le versement de nos honoraires Calculés au prorata temporis jusqu'à la date de l'Assemblée Générale nous démettant de nos fonctions de syndic.

### **REVISION DES PRIX**

Nos honoraires seront réévalués chaque année sur la base de l'indice salaires, revenus, coût de la main d'œuvre (SAL) – Tableau T8 (base 100 en décembre 1998) – Ligne RS 6 S Tertiaire – Parution bulletin mensuel de la statistique édité Par l'INSEE.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS ET DEBOURS**

En sus de ses honoraires, le syndic aura droit au remboursement par le syndicat Des frais et débours engagés pour le compte de ce dernier tels que :

- location de salles
- Frais de convocations et de notifications par LR/AR
- affranchissements postaux pour les envois en nombre
- frais de tirage éventuellement, effectués par un prestataire de service (cette liste n'est pas limitative)